Japon : pour toucher l’aide sociale, les demandeurs doivent en principe vendre leur voiture, sauf dérogations

28/10/2026 à 19h34



Au Japon, les personnes qui sollicitent l’assistance publique doivent, en principe, se séparer de leur automobile pour bénéficier de cette aide. Comme le rappelle Franceinfo, les autorités considèrent qu’un véhicule constitue un bien mobilisable et que son entretien représente une dépense importante pour les ménages les plus modestes.

La règle n’est toutefois pas absolue. Le ministère japonais de la Santé, du Travail et de la Protection sociale précise que la conservation d’une voiture peut être autorisée dans certaines situations, notamment pour une personne qui recherche un emploi et a besoin de son véhicule pour travailler.

Des exceptions existent aussi pour les personnes handicapées ou vivant dans des zones où les transports collectifs sont difficilement accessibles, lorsque la voiture est nécessaire pour travailler, se soigner ou effectuer des déplacements essentiels. Ces dérogations sont soumises à des conditions et

examinées par les services sociaux compétents.

Le dispositif japonais repose sur le principe selon lequel les ressources et biens disponibles doivent, dans la mesure du possible, être mobilisés avant de bénéficier de l'assistance publique.

Sources : Franceinfo, 28 octobre 2026 ; ministère japonais.

Merci à Yoyo.